

Journée thématique d'échanges :

« Le Grand Site de France Montségur, un projet de territoire pour préserver et valoriser un paysage remarquable »

Mardi 9 juin 2026 - Lavelanet (Ariège) et Montségur

COMPTE-RENDU

Cette journée s'inscrit dans le cadre des journées thématiques initiées par le Réseau Paysage Occitanie, elle a rassemblé une soixantaine de participants. Elle a permis de rendre compte de l'ensemble de la démarche qui a présidé à l'obtention du label grand site de France par le château de Montségur. Elle s'est déroulée en deux temps. Tout d'abord, le matin dans les locaux de la Communauté de Communes à Lavelanet avec les présentations techniques des différents dispositifs et études qui ont nourri le projet. Après le repas, le groupe a pris un bus pour aller découvrir le site et monter au château. Malheureusement la météo pluvieuse nous a contraint à nous rabattre sur la visite du musée situé au village, avec au retour, un arrêt à la fontaine de Fontestorbe.

Introduction de la journée

Mots d'accueil de :

- **Sébastien Mounié** : Maire de Montségur, Vice-Président de la CC du Pays d'Olmes
- **Jean-Christophe Cid** : Président du CAUE de l'Ariège,
- **Alain Guglielmetti** : Référent paysage régional, en charge du réseau paysage, DREAL Occitanie,
- **Agnès Legendre** : Directrice du CAUE de l'Ariège.



■ A gauche, Sébastien Mounié et Jean-Christophe Cid, accompagnés à droite d'Agnès Legendre et d'Alain Guglielmetti

1/ La démarche Grand Site de France (GSF) : historique et bases du projet :

Après avoir situé le GSF dans son contexte départemental et géographique, Benoît Combes explique les tenants du label attribué par le ministère de la transition écologique :

Le site doit remplir 4 conditions :

- être un site classé au titre des paysages,
- être un site emblématique,
- être un site à forte fréquentation,
- être porté par une volonté locale forte.

porter 3 objectifs :

- restaurer et protéger le paysage du site,
- améliorer l'accueil et la visite ,
- favoriser le développement local dans le respect des habitants.

et développer le principe d'un véritable projet de territoire : transversal et partenarial.

Ces conditions sont remplies : le site est classé au titre des paysages, emblématique pour sa référence au catharisme, sa fréquentation oscille entre 40 000 et 70 000 visiteurs par an.

Le portage territorial s'inscrit au cœur d'un territoire qui se reconstruit après le fort déclin de l'industrie textile. La volonté politique est de faire de Montségur une destination touristique d'excellence qui soit le socle d'une économie nouvelle et la locomotive du développement du territoire. Cette volonté a été étayée par de nombreuses études menées dès 2008. A partir de 2013, la réflexion autour de la démarche Grand Site a démarré, avec pour premier résultat l'engagement d'une Opération Grand Site (OGS) en 2016. Deux autres leviers viennent renforcer ce projet : le label Pays d'Art et d'Histoire (2010) et l'intégration de Montségur au projet de patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des forteresses royales du languedoc.

Les objectifs du projet de territoire adossé à l'OGS sont de :

- redonner de la fierté aux habitants de vivre un territoire aux qualités paysagères et patrimoniales exceptionnelles,
 - préserver et valoriser « tous » ses paysages : naturel, bâti, mais aussi industriel : friches, cheminées, maisons de maîtres,
 - accueillir le voyageur sur plusieurs jours pour l'inciter à découvrir le territoire et permettre des retombées économiques,
 - requalifier les espaces urbains par le développement des activités dans les villages.
- Sont envisagés pour cela :
- une meilleure gestion des flux pour une mise en accueil de tout un territoire = un renvoi de Montségur vers les autres centres d'intérêt du territoire,
 - le développement des capacités d'accueil à l'échelle du territoire de projet.

Par **Benoît Combes** responsable du service Développement territorial, pôle économique et projets à la CdC du Pays d'Olmes

(présentation ppt N°1 en annexe)

Pour en savoir plus :

<https://www.youtube.com/watch?v=ZeWmj7dmS9c>
<https://www.grandsitedefrance-montsegur.fr>

Les protections et les enjeux du grand site :



Les étapes vers le label :



Actions 2020-2025 et perspectives 2026-2033 :

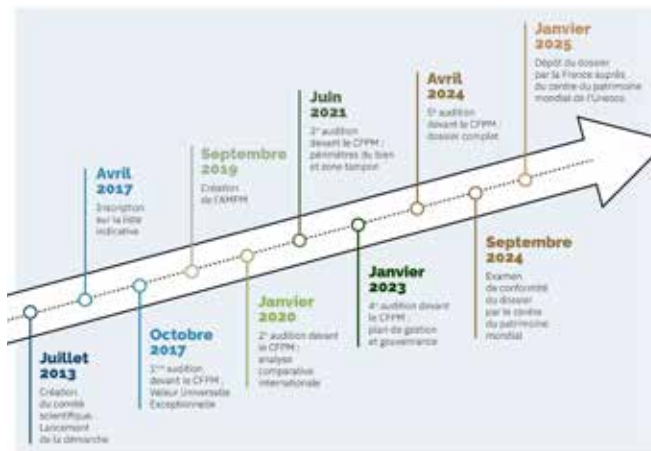
De nombreuses actions ont déjà été réalisées ou engagées en faveur de la préservation et de la valorisation des paysages du Grand Site. Elles s'appuient sur le diagnostic qui pointait : des services écotouristiques faibles et désorganisés (limitant pour la gestion et la diffusion des flux ainsi que pour le développement économique local), la fermeture progressive des paysages par la diminution de l'activité agricole et une déprofessionnalisation de la forêt. Le programme d'action futur s'articule autour de trois enjeux de gestion des paysages et des flux. Il est décliné en trois volets : Le volet 1 porte principalement sur la gestion des paysages : stationnement et bâtiment d'accueil. Le volet 2 se concentre sur la gestion des flux, la qualité de vie et l'accueil de qualité, afin d'améliorer l'expérience des visiteurs tout en préservant le cadre de vie des habitants.

Un volet transversal, socle de toutes les actions, traite de la gouvernance et de l'ingénierie, permettant d'assurer la cohérence et la pérennité du projet.

2/ Le projet UNESCO et ses articulations avec le Grand Site de France (GSF) :

Anaïs Monrozier présente le bien en série et la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) proposée. Celle-ci s'articule autour d'une place-forte centrale de grande ampleur (la cité de Carcassonne) et d'un ensemble défensif nouveau conçu à l'échelle d'un territoire qui affiche un programme constructif homogène. Ce sont essentiellement des châteaux sentinelles de crêtes qui présentent une grande qualité visuelle conservée : Aguilar, Lastours, Montségur, Peyrepertuse, Puilaurens, Quéribus et Termes.

Nous visionnons un film (voir lien ci-contre) et les des étapes successives de la longue marche vers l'inscription (12 ans) sont rappelées :



Le projet sera présenté lors de la 48^{ème} session du comité du patrimoine mondial (19 au 29 juillet 2026).

Le plan de gestion : un projet de territoire en étroite articulation avec le Grand Site de France de Montségur. Il s'agit de :

- la concordance des périmètres de gestion et des enjeux paysagers,
- la concordance des orientations de gestion via des programmes d'actions opérationnels au service de la préservation des paysages et de la valorisation du site élargi.

Les actions du plan de gestion trouvent un écho dans le programme d'action du projet Grand Site de France, et inversement. Les deux démarches se nourrissent perpétuellement. Quand elles ne sont pas similaires, les actions convergent.

Les 8 engagements communs définis dans le cadre du plan de gestion :

Engagement 1 : Préserver l'intégrité et l'authenticité des forteresses. Assurer la préservation, l'entretien et la mise en valeur des monuments : en lien avec l'action 2 du GSF : conservation des vestiges du MH.

Engagement 2 : Mettre en valeur les parcours

Par **Anaïs Monrozier** cheffe de projet Mission Patrimoine Mondial (AMPM)

(Présentation ppt N°2 en annexe)

Pour en savoir plus :

<https://forteressesroyalesdulanguedoc.fr/>
https://www.youtube.com/watch?v=Ile3SZ_tptU

d'approche vers et entre chaque château, assurer la préservation et la mise en valeur des parcours d'approche et itinéraires de liaisons. Lien avec l'action 3 du GSF : requalifier le stationnement aux abords du Pog et le connecter au village.

Engagement 3 : Préserver les covisibilités vers et depuis les forteresses : maintien de la diversité des paysages (agricoles) et préservation du « Grand paysage » face aux projets impactants (EnR, carrières, transports). Liens avec les actions 19 : soutenir les actions de reconquête de milieux fermés permettant la diversification des paysages et 26 : faire vivre et évoluer le PLUi, en considérant les enjeux paysagers.

Engagement 4 : Accroître la connaissance du bien en série : recherche scientifique, publications, colloques, journées d'étude, travaux universitaires. Liens avec action 24 : Atlas de la biodiversité, JTE.

Engagement 5 : Harmoniser et faire évoluer les outils de protection et de gestion : protections réglementaires (PDA, SPR), documents de planification (PLUi), et autres outils de gestion (Plan de paysage, Natura 2000...).

Engagement 6 : Renforcer l'appropriation de la Valeur Universelle Exceptionnelle : stratégies de communication et d'interprétation, programme d'animation territoriale, de formations, événements artistiques et culturels... Liens avec action 4 : accompagner le projet de rénovation de l'ancienne école pour accueillir le musée de France, action 15 : poursuivre la création d'un programme de découverte du Grand Site, action 17 : stratégie de communication et action 18 : faire vivre le service éducatif.

Engagement 7 : Promouvoir un modèle touristique durable, vecteur de développement local : structurer l'offre touristique, faciliter l'insertion sociale, asseoir la stratégie d'accueil des visiteurs, développer l'observatoire de la fréquentation et les indicateurs d'analyse. Liens avec action 7 : rédiger un schéma des mobilités pour qualifier l'accueil, action 8 : offrir une alternative à la voiture individuelle et action 10 : structurer, renforcer et qualifier l'offre d'hébergement.

Engagement 8 : Construire le système de gestion du bien en série – asseoir la gouvernance : animer les instances de pilotage et de suivi de la gestion (AMPM, comités de bien), renforcer les partenariats et l'engagement des acteurs.

3/ Les protections en vigueur et la sanctuarisation des enjeux dans le PLUi

Les protections en vigueur au niveau du GSF témoignent de son grand intérêt, à la fois au niveau patrimonial, paysager et environnemental.

Elles constituent un dispositif très stricte au titre du code de l'environnement et du code du patrimoine.

En effet, le périmètre du GSF inclue ceux :

- des sites classés de Montségur, de la fontaine de Fontestorbe et des gorges de la Frau,
- du site inscrit de l'ensemble du village de Montségur,
- de l'immeuble classé (ruines du château, élargies au pog et à ses vestiges archéologiques),
- du site patrimonial remarquable,
- du périmètre délimité des abords.



Le classement au titre des sites est décidé par arrêté ministériel (ou décret en Conseil d'État) et les travaux modifiant l'aspect des lieux sont soumis à une autorisation ministérielle ou préfectorale. Dans le cas d'une inscription les travaux nécessitent une déclaration préalable avec avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Le périmètre délimité des abords des monuments protégés crée une servitude «d'abord» : si le projet est co-visible avec le monument, il est situé au sein de la servitude. Dans ce cas, l'avis de l'architecte des bâtiments de France est un «accord» et doit être obligatoirement repris par l'autorité compétente (souvent le maire de la commune).

Les Sites Patrimoniaux Remarquables» (SPR) visent à protéger des villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, d'un point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Il y a obligation d'une prise en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme et l'expertise de l'architecte des Bâtiments de France pour les travaux sur les immeubles situés dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable est obligatoire.

La sanctuarisation des enjeux dans le PLUi :

Au niveau intercommunal, la volonté de préserver le patrimoine est identifié dans l'axe 1 du PADD :

Par **Pierre Lehimas**, inspecteur des sites à la DREAL Occitanie et

Agnès Legendre, Directrice du CAUE de l'Ariège

(Présentations ppt N°3 et 4 en annexe)

« renforcer l'attractivité touristique dans l'esprit de la démarche GSF ». L'outil retenu est celui d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) thématique Patrimoine. Des orientations sont proposées avec des effets plus ou moins contraignants selon les échelles. Des principes d'aménagement dans les sites touristiques sont également identifiés.

L'OAP présente plusieurs périmètres qui sont emboîtés de l'échelle intercommunale à celle du SPR. A l'échelle intercommunale, plusieurs axes sont identifiés :

- Axe patrimoine : reprend les règlements des périmètres MH, SPR et abords (PDA) ainsi que ceux des sites inscrits et classés.



- Axe perception visuelle : limite les implantations photovoltaïques. Vise à assurer la qualité architecturale et paysagère des zones d'activité, conserver et valoriser les points de vue depuis les espaces publics, soigner les espaces de transition (zones urbaines/milieus naturels).

- Axe architecture et qualité urbaine : concordance avec les gabarits environnants. Intégration qualitative des éléments techniques sur toiture. Harmonisation couleur et matériaux de toiture. Attention particulière aux panneaux signalétiques, aux aménagements de bord de route et aux entrées de ville.

- Axe paysage : conserver les perspectives existantes. Limiter les modifications du terrain naturel. Favoriser la réouverture des espaces enfrichés.

- Axe sites touristiques : limitation infrastructures et signalétique. Eloigner les parcs de stationnement et assurer leur insertion paysagère (utilisation de revêtements perméables). Création de cheminements pour encourager les mobilités douces.

4/ Le plan de paysage : définition du périmètre et socle des actions du grand site

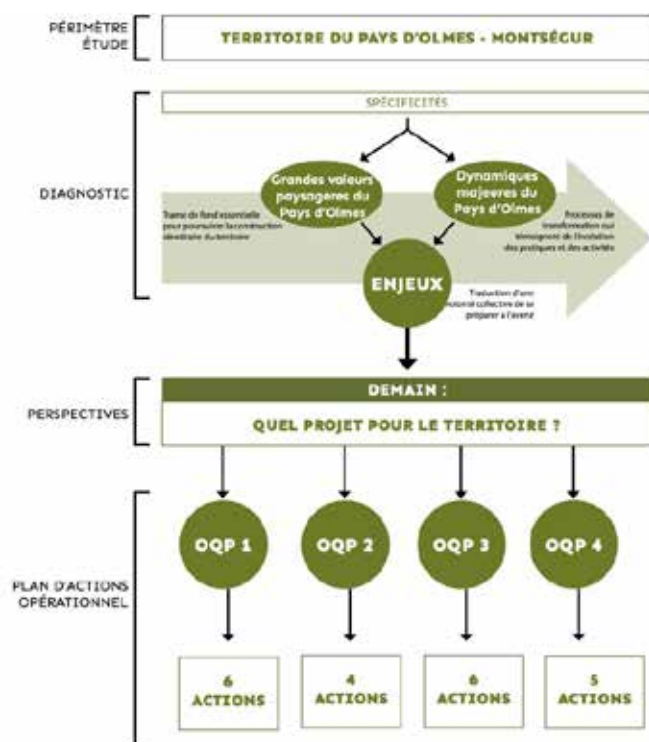
Les plans de paysage sont des projets partagés. L'élaboration de celui du Pays d'Olmes s'est déroulé sur 24 mois, à l'échelle de la communauté de communes. 9 temps de rencontre et de travail ont été organisés avec les élus, les habitants et les techniciens afin de les impliquer et d'intégrer leurs préoccupations. Ces rendez-vous ont permis de croiser les connaissances et les regards de chacun sur leurs paysages, de comprendre comment ils les identifient, mais aussi de les questionner sur leurs ressentis et impressions. Ces échanges ont nourri cette étude en améliorant la connaissance des paysages et des usages passés et actuels du territoire.

Par **Roser Ginjaume**, paysagiste-concepteur,
agence Ginjaume, activateur du vivre
ensemble

(Présentation pdf N°5 en annexe)

Celles-ci ont servi de base pour la définition d'un projet de territoire, d'un plan d'actions opérationnel et pour la détermination du périmètre du Grand Site. Le plan d'action s'articule autour de 4 Objectifs de Qualité Paysagères (OQP) :

- OQP1 : pour révéler les paysages des vallées : valoriser les continuités naturelles des rivières et leurs patrimoines associés dans les traversées des villes et des villages : 6 actions en regard.
- OQP 2 : pour conforter la diversité paysagère du Pays d'Olmes : accompagner les dynamiques agricoles et forestières pour favoriser des paysages et des milieux variés et résilients. 4 actions en regard.
- OQP 3 : pour mettre en valeur la richesse patrimoniale du Pays d'Olmes : élargir la découverte, valoriser les sites patrimoniaux et ordinaires en respectant l'esprit des lieux. 6 actions en regard.
- OQP 4 : pour concrétiser la mise en oeuvre du plan de paysage et construire une culture commune : partager les valeurs paysagères et orchestrer la gestion collective des paysages du Pays d'Olmes. 5 actions en regard.



Plusieurs séquences paysagères ont été identifiées auxquelles des enjeux spécifiques ont été associés.



OQP3/ Pour mettre en valeur la richesse patrimoniale du Pays d'Olmes : Élargir la découverte, valoriser les sites patrimoniaux et ordinaires en respectant l'esprit des lieux

Le Pog et son château sont des places maîtresses de la découverte du territoire en tant que Grand Site. Mais il ne faut pas oublier le château de Roquefide, les Gorges de la Frau, les chutes d'eau de Roquefort-les-Cascades, Fontestorbes, le Gouffre des Corbeaux, ... autant de sites remarquables qui ont besoin d'être mis en lumière.

La découverte du territoire dans toute son épaisseur nécessitera le développement de mobilités actives, qualitatives et structurées. L'organisation et la structuration de l'accueil en tenant compte de l'esprit des lieux, est un axe de travail important pour la préservation et la valorisation du territoire du Pays d'Olmes.

6 actions sont proposées dans ce sens :

- 3.1 Développer les mobilités actives et favoriser l'itinérance pour une meilleure immersion et une découverte optimale du Pays d'Olmes
- 3.2 Organiser l'accueil du grand site aux deux portes d'entrée, Montferrier et Bélesta
- 3.3 Organiser l'accueil sur les sites secondaires (épites) en anticipant la fréquentation future pour préserver l'esprit des lieux / leur richesse
- 3.4 Structurer l'offre touristique pour valoriser la diversité des patrimoines
- 3.5 Valoriser les paysages depuis les principaux parcours
- 3.6 Valoriser et requalifier les villages du quotidien / les villages ordinaires



5/ La réserve naturelle régionale et le grand site Montségur

La réserve naturelle régionale du massif du Saint Barthélémy couvre 498 hectares. Elle a été classée en novembre 2015 et est cogérée par la commune de Montségur et l'ANA-CEN Ariège. Le Saint-Barthélémy est le plus haut des massifs nord-Pyrénéens (la RNR se déploie sur plus de 1 000 mètres d'altitude). Il est bordé par une faille de contact au niveau géologique qui est à l'origine de la présence de milieux diversifiés et de nombreux sites exceptionnels : il peut ainsi être qualifié de concentré des Pyrénées. Les choix de gestion de la RNR sont coopératifs, mutualisés et ancrés dans le territoire du Pays d'Olmes :



Des choix de gestion

- Une vocation : sentinelle des Pyrénées & laboratoire à ciel ouvert
- Une priorité : La fonctionnalité comme outils de gestion
- Un facteur clé de réussite : l'ancrage territoriale

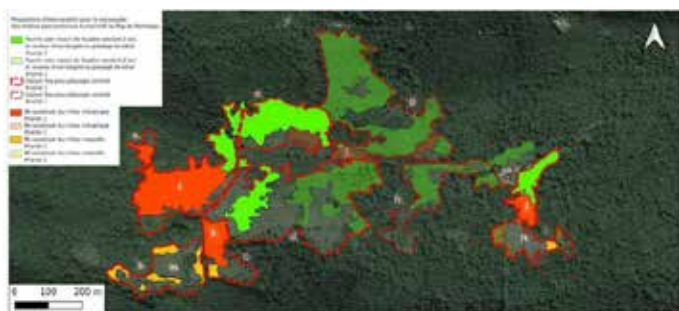


- Un cadre de partenariat original : Convention de coopération
- Mutualisation des actions : plan de fréquentation & PTR, Maraude, gestion pastorale, articulation des plans de gestion, accueil du public et programme de sensibilisation, animation des sites Natura 2000
- Accompagnement de la CCPO : volet biodiversité du plan d'action OGS-GSF, volet biodiversité de la CFT, plans d'actions GSF

Concernant l'accompagnement du volet biodiversité de l'OGS/GSF, la RNR a proposé un programme d'intervention pour la reconquête des milieux agropastoraux à proximité du pog de Montségur. Un diagnostic a été réalisé avec les éleveurs concernés. L'ANA-CEN a proposé la mise en place d'un PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique) dédié pour pouvoir mettre en oeuvre les actions des diagnostics éco-pastoraux qui ont été approuvés par les éleveurs. Celui-ci, étudié très finement à l'échelle des parcelles, prévoit différents mode de gestion et travaux hiérarchisés selon 4 types de priorités :

- fauche avec export de fougères pendant 2 ans et rouleau brise-fougère ou passage de bétail,
- pose de clôtures fixes pour pâturage contrôlé,
- travaux de réouverture mécanique des milieux,
- travaux de réouverture manuelle des milieux.

L'ensemble est cartographié :



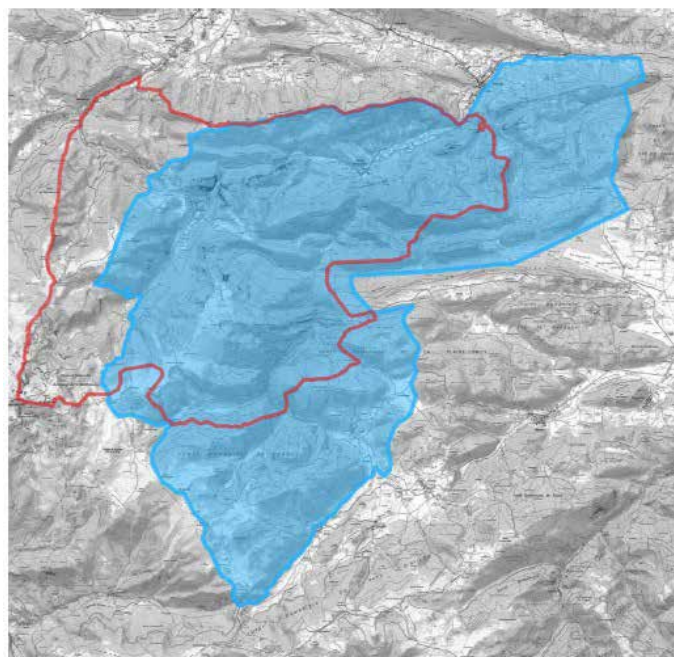
Concernant l'articulation du projet GSF avec le réseau Européen «Natura 2000» :

Une grande partie du périmètre du GSF est couverte par ce dispositif.

Par **Laurent Servièrè**,
conservateur de la RNR

(Présentation ppt N°6 en annexe)

La Communauté de Communes du Pays d'Olmes en est la structure animatrice. Elle a par délégation confié cette mission à l'ANA-CEN qui a créé un poste dédié de chargé de mission Natura 2000 intégré à l'équipe de la RNR. Ses actions s'articulent autour de la mise en oeuvre d'un plan de fréquentation, du PAEC, de contrats forestiers et d'animations nature. La réserve est intégrée à d'autres dispositifs



■ En rouge, le périmètre du GSF, en bleu le site Natura 2000

déployés par l'ANA-CEN et possède donc un fort ancrage territorial : sites compensatoires de la carrière de talc, Life Natur'Adapt et Pyrénées4clima (projet européen). Ces projets font partie du périmètre d'influence de la réserve.



6/ La charte forestière territoriale

La **charte forestière territoriale** est un outil d'aménagement et de développement durable des territoires, inscrit dans un cadre réglementaire. La démarche est concertée. Le territoire de la CCPO est majoritairement forestier (feuillus et résineux) ce qui l'a conduit à s'engager dans l'élaboration d'une charte forestière en 2022.

Après un conventionnement avec la Chambre d'agriculture et l'ANA chargées de l'élaboration de la charte, l'étude s'est articulée autour d'un diagnostic (forestier, environnemental et socio-économique) qui a permis de définir des enjeux pour aboutir à des préconisations adossées à un plan d'actions ainsi qu'à des animations.

Les enjeux s'articulent autour de la préservation des paysages forestiers et de la reconnection des différents massifs en tant que réservoir de biodiversité. Le programme d'action met en avant la production de bâtiments publics en bois local (maison du grand site à Montferrier) et les projets d'aménagement et d'ameublement communaux en bois local. Il prévoit également une étude sur la reconquête des espaces de co-visibilité depuis le Pog de Montségur : en effet, de nombreux secteurs sont en déprise agricole importante et font l'objet d'une fermeture ligneuse.

C'est l'une des actions prioritaires du programme d'action du Grand Site de France Montségur dont les objectifs sont de pérenniser et renforcer l'activité pastorale afin de lutter contre la déprise agricole et permettre en réouvrant les milieux enrichis de révéler les paysages du GSF.

Par **Corentin Derdérian**,
chargé de mission charte forestière
et pastoralisme à la Communauté de
Communes du Pays d'Olmes

(Présentation ppt N°7 en annexe)

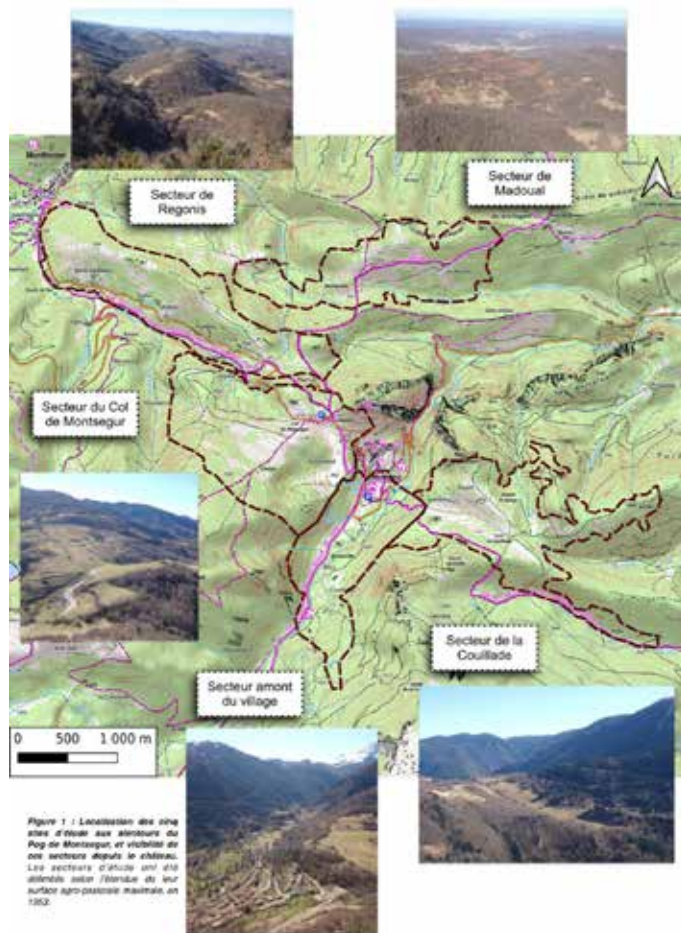


Figure 1 : Localisation des sites d'étude aux alentours du Pog de Montségur, et visibilité de ces secteurs depuis le château. Les secteurs d'étude ont été identifiés selon l'étendue de leur surface agro-pastorale maximale, en 1993.

7/ Le programme d'actions du GSF et les projets réalisés et en cours

La mise en oeuvre du programme d'actions du GSF vise à répondre aux défis de conservation, de gestion durable et de valorisation du territoire. défini à partir des enjeux, il comprend 5 volets :

- 1 : des actions pour élargir et améliorer l'accueil dans le respect de l'esprit des lieux : création de la maison du grand site à Montferrier sur le site d'une ancienne usine, création du bâtiment d'accueil en pied de pog (réalisé), réaménagement du parking en pied de pog et à Fontestorbe, mise en place d'une navette entre certains sites touristiques du GSF,
- 2 : des actions pour construire une culture paysagère commune pour tous les publics : création d'un réseau d'ambassadeurs, de la fête de la montagne, d'un programme de découverte (depuis 2021) et d'un pôle éducatif paysage avec le Pays d'Art et d'Histoire,
- 3 : des actions pour accompagner les dynamiques agricoles et forestières pour maintenir des paysages

Par **Géraldine Tuste**,
chargée de mission Grand Site de
France Montségur à la Communauté de
Communes du Pays d'Olmes

(Présentation ppt N°8 en annexe)

vivants : réouverture d'espaces agricoles enrichis, consolider les métiers et les savoir-faire agricoles, mise en place de la charte forestière de territoire,

- 4 : des actions pour révéler et préserver les continuités naturelles, paysagères et leurs patrimoines associés : faire vivre le site natura 2000, réhabiliter le musée du textile, préserver le patrimoine bâti industriel,
- 5 : des actions pour établir un socle solide et transversal : sensibiliser les acteurs à l'esprit des lieux, fédérer les acteurs institutionnels, créer une feuille de route partagée.

8/ Les présentations de l'après-midi

Les conditions météo n'ont pas permis le déroulé prévu initialement, les présentations ont eu lieu dans le bus, le bâtiment d'accueil et le musée.

La montée au château a été réalisée par quelques courageux...

Le projet de maison du GSF à Montferrier (Géraldine Tuste CdC) : il est situé sur le site d'une ancienne usine textile à Montferrier, au bord de la route départementale. Il ne reste aujourd'hui qu'une vaste dalle, l'usine a été démolie suite à un incendie, mais la cheminée a été préservée, elle constitue un marqueur paysager de l'ancienne activité textile. Ce futur bâtiment servira de porte d'entrée majeure et de pôle d'accueil pour le territoire labellisé et marquera l'arrivée des visiteurs dans le GSF. Il est pensé comme le point de départ potentiel pour des navettes permettant de limiter le trafic automobile direct vers le pied du pog de Montségur.



- **Le bâtiment d'accueil en pied de pog (Corinne Triay, CAUE 09) :** ce projet essentiel pour l'accueil du public devait répondre à de forts enjeux paysagers. Il a été implanté en lieu et place du parking pour les bus et d'un transformateur. Il a cherché à respecter la topographie du site et a été pensé comme une cavité creusée dans le terrain et enfouie sous la prairie. L'objectif était de ne pas perturber la vue vers le château et de ne pas être vu depuis celui-ci. Sa seule façade, orientée au sud, est constituée d'un mur de soutènement en pierre. D'une superficie de 100 m², il comprend une billetterie complétée par la présence de l'office de tourisme et des sanitaires.

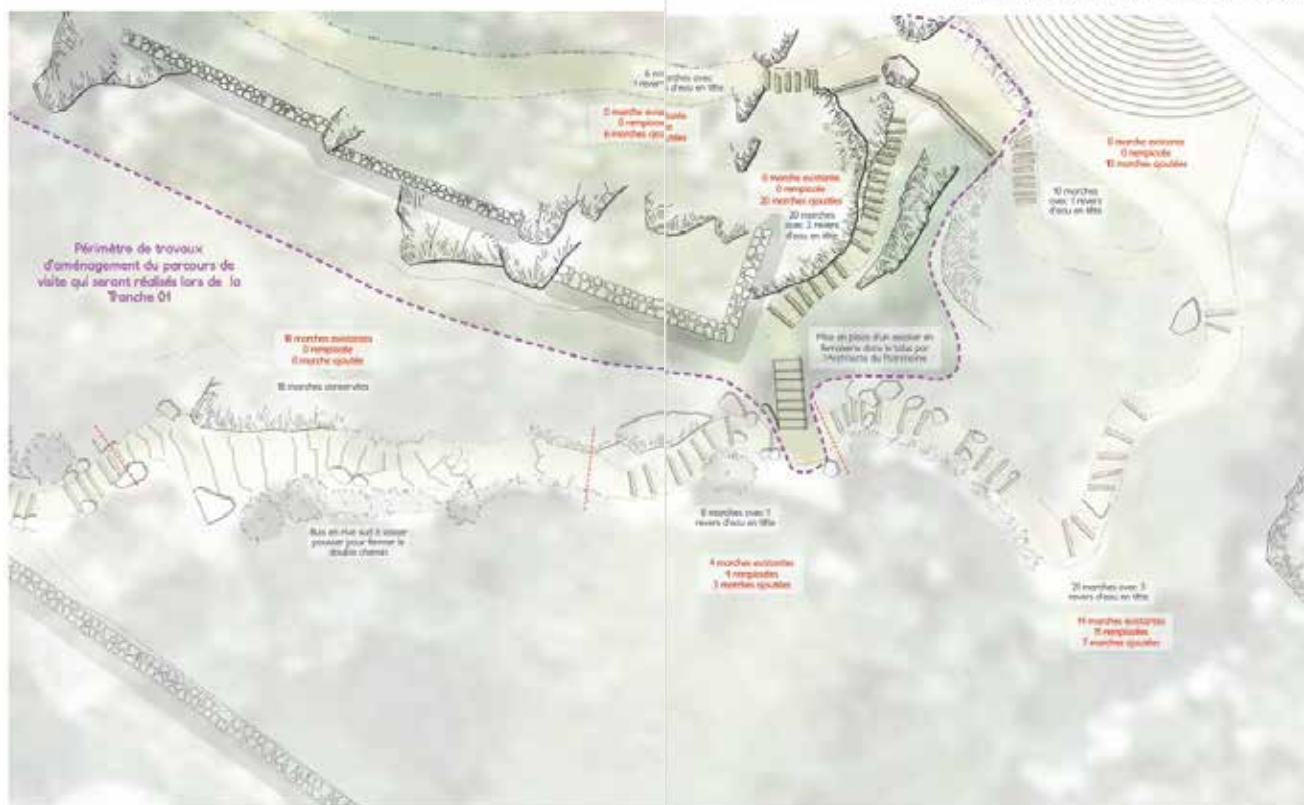


Le projet de parking en pied de pog (Benoît Combes CdC) : il s'inscrit dans la continuité du projet de bâtiment d'accueil. Sa surface sera réduite par rapport au parking actuel. Il prévoit 66 places de stationnement dont 2 PMR, 2 pour les campings-cars, 2 aires de stationnement pour les bus et des emplacements pour les vélos. L'ensemble sera perméable en majorité et largement végétalisé.

Lecture de paysage (Agnès Legendre, CAUE 09) : la genèse du site de Montségur est complexe. La majorité du GSF est située dans le secteur Hercynien des Pyrénées (le plus ancien qui date de l'ère primaire, avant que les Pyrénées ne soient constituées). Les sommets déployés par ces massifs dits « nord Pyrénéens » sont ceux du Soularac et du Saint Barthélémy. Ils délimitent le GSF au sud et encadrent Montségur. Le pog est le vestige d'un synclinal en creux que l'érosion et le plissement des couches géologiques autour a porté à 1200 mètres d'altitude. Il est le résultat d'une érosion glaciaire intense subie par le glacier du Lasset venu éroder les calcaires massifs de ce secteur. Ainsi, de nombreuses falaises grises et verticales témoignent de ces épisodes. Des la fin du néolithique, ce territoire a été valorisé par différentes sociétés humaines qui ont développé un système agropastoral minutieux à l'origine des paysages que l'on peut observer aujourd'hui.



Projet de traitement paysager des abords du château (Samuel Rabiller, paysagiste-concepteur) : il s'agit de conforter le parcours d'accès au château et de gérer la végétation existante pour qu'elle ne perturbe pas la lecture des vestiges. A partir d'un état des lieux très fin, un projet de remise en état du sentier a été dressé afin de faciliter la montée au château. Il a été complété par un plan d'entretien et de gestion de la végétation (taille et/ou élimination selon les cas).



En plus des divers objets exposés, maquettes et autres reproductions, on y découvre les émouvantes sépultures (les seules trouvées à ce jour sur le pog) d'un homme et d'une femme décédés lors du siège de 1243 - 1244.



Projet d'aménagement et de sécurisation des abords de la fontaine de Fontestorbe (Benoît Combes CdC) : un arrêt à Fontestorbe a permis aux participants d'appréhender cette autre entrée du grand site qui présente elle aussi des enjeux d'accueil du public et de stationnement des véhicules.



Liste des participants :

- Jean-François **ARAMENDY**, CAUE 31
- Noémie **AZZOPARDI**, Association Haies Ariégeoises
- Ludovic **BARLAUD**, Mairie de Caunes-Minervois
- Charlotte **BARRE**, CAUE 82
- Pauline **BERTAUX**, Inddigo
- Véronique **BILLAND**, DDT 12
- Isabelle **BOURRIER**, DDT 82
- Laurence **CABROL-GILLERY**, Maire de l'Aiguillon, VP CdC du Pays d'Olmes
- Alexis **CAMPAGNE**, atelier Alexis campagne
- Juliette **CARRE**, CAUE 11
- Yoan **CASSAR**, DREAL Occitanie
- Delphine **CASTAN**, Mairie de Caunes-Minervois
- Fabrice **CHAMBON**, Guide conférencier Montségur
- Fabien **CHELLES**, ONF
- Laure **CHEVILLARD**, PNR PA
- Eric **CIAPPARA**, CAUE 11
- Jean Christophe **CID**, CAUE de l'Ariège
- Pierre **CLANET**, élu commune de Montségur
- Benoît **COMBES**, CC Pays d'Olmes
- Pascale **CORNUAU**, CEREMA OCCITANIE
- Joël **COULON**, UDAP de l'Aude
- Adrien **COUTANCEAU**, DDT 12
- Trifine **CUVILLIER**, CdC du Pays d'Olmes
- Emeric **DEBRAUWER**, DDT de l'Ariège
- Corentin **DERDERIAN**, CdC du Pays d'Olmes
- Martine **GENDRE**, DREAL Occitanie
- Roser **GINJEAUME**, Paysagiste
- Laurie **GLEIZES**, CAUE 11
- Fabienne **GUERRA**, HGI
- Alain **GUGLIEMETTI**, DREAL Occitanie
- Marie **GUILPAIN**, Ici et là Paysage
- Isabelle **JARDIN**, DREAL
- Léon **JEURISSEN**, élu commune de Lavelanet, VP CdC du Pays d'Olmes
- Philippe **LABAUME**, Les CAUE d'Occitanie
- Agnès **LEGENDRE**, CAUE de l'Ariège
- Pierre **LEHIMAS**, DREAL Occitanie
- Anne **LESNE**, Mairie de Saissac
- Floriane **LULEWICZ**, CAUE de l'Ariège
- David **MASO**, AMPM
- Alice **MAUPA**, AMPM
- Anaïs **MONROZIER**, AMPM
- Sébastien **MOUNIER**, Maire de Montségur, VP CdC du Pays d'Olmes
- Camille **PELLETAN**, Paysagiste indépendante
- Arthur **PEYNE**, CAUE 11
- Brigitte **PINEL**, Association de quartier commune de Revel
- Yves **PINEL**, Association de quartier commune de Revel
- Jean-Yves **PUYO**, Architecte-Urbaniste
- Samuel **RABILLIER**, Paysagiste
- Thibault **RAFTON**, Mairie de Saissac
- Marion **RANCETTE**, élue commune de Montségur
- Yolande **RAZOU**, élue commune de Péreille, VP CdC du Pays d'Olmes
- Denis **SALLES**, élue commune de Montségur
- Eléonore **SEIGNEUR**, DREAL Occitanie
- Laurent **SERVIERE**, Conservateur RNR
- Agnès **SIMONIN**, DREAL occitanie
- Nathalie **TARTINVILLE**, PAH Pyrénées Cathares
- Corinne **TRIAY**, CAUE 09
- Géraldine **TUSTES**, CdC Pays d'Olmes
- Cédric **VANDAELE**, Carcassonne Agglo
- Ludivine **VANDUIK**, DREAL Occitanie
- Aurelie **VASSEUR**, Paysagiste